

Informations générales en provenance du Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Objet :	Demande unique – Bulletin d'information	
Date :	29/07/2014	
Destinataires		
	Midi-Pyrénées	↪ Centres d'enregistrement des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne
	Haute-Normandie	↪ Centres d'enregistrement des départements de l'Eure et de Seine-Maritime
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	↪ Centres d'enregistrement des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse

Ce document présente :

- ↪ Les nouveautés du Serveur Nationale d'Enregistrement,
- ↪ quelques bonnes pratiques,
- ↪ Des informations complémentaires concernant le sms de renouvellement.

1. Les nouveautés du SNE

1.1. Nouvelles versions du SNE dès la rentrée 2014

- ↪ Une **nouvelle version du SNE (3.3)** sera déployée **fin septembre 2014**. Elle contiendra notamment :
 - ↪ La possibilité de créer une demande au bénéfice du membre du couple séparé (anciennement marié ou pacsé) en conservant l'ancienneté de la demande déposée par ce couple avant sa séparation.
 - ↪ L'impossibilité de modifier le nom et le prénom du demandeur sur une demande existante. Il faudra nous en faire la demande le cas échéant.
 - ↪ Deux contrôles supplémentaires seront mis en place lors de la saisie des attributions : la commune d'attribution du logement devra appartenir au territoire de la demande et la date de signature du bail devra être antérieure ou égale à la date d'enregistrement de la radiation.

 ↪ **La liste exhaustive des évolutions ainsi que le cahier des charges des interfaces de cette nouvelle version à destination des éditeurs seront disponibles sur le [site internet des professionnels du logement social](#) prochainement.**

- ↪ La version relative au « **Dossier unique** » est prévue pour le **premier trimestre 2015**. Nous n'avons pas encore de précisions quant à son contenu.
- ↪ Les versions permettant **la gestion partagée de la demande** puis **l'information du demandeur** sur les étapes de traitement de sa demande seront développées pour le **second trimestre 2015**.

 ↪ **Ces versions du SNE permettront de mettre le système en conformité avec les exigences induites par la loi ALUR.**

1.2. Nouvelles attestations de création et de renouvellement

- ⇒ Nous vous avons communiqué vendredi 25 juillet les exemples d'attestations de création et de renouvellement qui ont été modifiées. **Ces changements ne nécessitent aucune modification** sur vos logiciels internes.

1.3. Base consultation

- ⇒ La base de consultation est à nouveau **correctement synchronisée avec la base de production**. Si vous constatez de nouveaux écarts entre les 2 bases, merci de nous prévenir en indiquant les numéros uniques des demandes posant problème. Nous alerterons l'assistance nationale le cas échéant.



2. Portail Grand Public

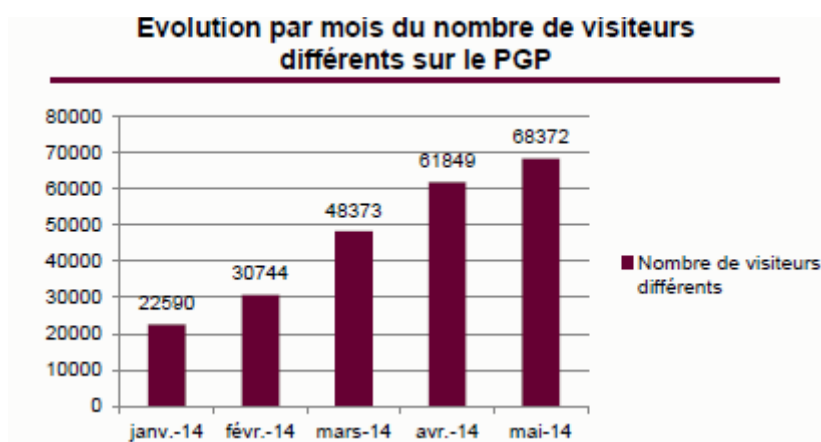
2.1. Prochaine version du Portail Grand Public

- ⇒ La nouvelle version du SNE de septembre permettra de publier sur le Portail Grand Public (PGP) une liste recensant l'ensemble des « **points de contact** » (physique, téléphonique, internet) accessibles aux demandeurs afin qu'ils puissent trouver une information et réaliser des démarches relatives au logement social.
- ⇒ Cette liste affichera également une information, à la commune, sur la structure du parc de la demande de logement social (le type de logement, le nombre total de logements, le nombre de demandes en attentes ainsi que le nombre d'attribution en N-1 seront disponibles).
- ⇒ Nous vous enverrons très prochainement **un tableau sous format excel à remplir** par vos services afin de recenser les points de contact.



⇒ L'ouverture du PGP au **dépôt des nouvelles demandes** devrait être possible pour **fin 2014**.

2.2. Evolution des renouvellements saisis sur le PGP



- ⇒ Ce graphique montre l'évolution par mois du **nombre de visiteurs différents** sur le PGP au **niveau national** (chiffres arrêtés au 6 juin 2014).

Evolution par mois du taux d'usage du portail grand public d'enregistrement en ligne*

Mois	Nombre de renouvellement hors internet	Nombre de renouvellements via internet	Nombre total de renouvellements	% de renouvellements via internet
Mai 2014	46 465	15 007	61 472	24,41%
Avril 2014	47 320	14 239	61559	23,13%
Mars 2014	45 024	10 546	55570	18,98%
Février 2014	53 958	5 628	59586	9,45%
Janvier 2014	88 467	4 600	93067	4,94%

* Chiffres arrêtés au 6 juin 2014

- ⇒ Ce tableau montre l'évolution par mois du **taux d'usage** du PGP au **niveau national**. La dernière colonne présente la part des renouvellements effectués via internet.
- ⇒ Le détail par région où nous sommes gestionnaires :
 - ⇒ Région PACA : **25,9%**,
 - ⇒ Région Haute-Normandie : **19,2%**,
 - ⇒ Région Midi-Pyrénées (hors Haute-Garonne qui fonctionne sous fichier partagé) : **13,5%**.

3. Ouverture du site des professionnels du logement social



The screenshot displays the SNE website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'Librairie', 'SI Logement', 'Annuaire', 'Glossaire / Sigles', 'Contact', and 'FAQ'. Below this is a search bar with the text 'RECHERCHER' and a 'OK' button. The main header features the SNE logo and the text 'Le site des professionnels du logement social'. The main content area includes a large banner for 'Présentation de la V6 de l'infocentre du SNE à venir (juillet 2014)' with a 3D character holding a megaphone. To the right, there is a section titled 'INFORMATION GÉNÉRALE' with the sub-heading 'Les impacts de la loi ALUR sur les systèmes d'information du logement social'. Below this, there is an 'AGENDA' section listing various versions of the SNE and Infocentre, and a 'NEWSLETTERS' section listing newsletter numbers from #12 to #22. The footer contains the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT'.

- ⇒ Ce site ne cible pas les demandeurs de logements mais les **professionnels du logement social** (bailleurs, éditeurs de logiciels privés, gestionnaires territoriaux, etc.). Il est accessible à l'adresse suivante : <http://sne.info.application.territoires.gouv.fr>.
- ⇒ Aucun identifiant n'est requis mais des sessions sont réservées aux **gestionnaires territoriaux** et aux **coordinateurs régionaux**.

- ↪ Il porte sur l'infocentre et le SNE. En plus des informations générales, l'actualité du projet ou la foire aux questions, il concentre l'essentiel de la documentation aujourd'hui disponible (cahiers des charges, guides, textes juridiques, etc.).



4. Focus sur les bonnes pratiques

4.1. Type de ressources et Revenu Fiscal de Référence

- ↪ Nous rappelons qu'**un cerfa non complet ne peut être enregistré sur le serveur**. Ainsi, si un cerfa vous parvient incomplet, il ne faut pas inscrire de 0 dans les champs Type de ressources ou Revenu Fiscal de Référence mais renvoyer le cerfa au demandeur, ou demander des précisions. Cela évitera des problèmes à vos confrères qui récupèrent de mauvaises informations via le dispatching.

4.2. Délai de renouvellement

- ↪ Nous attirons votre attention sur le fait qu'**un demandeur dispose d'un an et d'un mois pour renouveler sa demande**. Lorsque cette dernière est radiée pour non renouvellement, il convient de lui en recréer une nouvelle sauf cas exceptionnel. La possibilité de réactiver la demande 5 mois après sa date de radiation n'est pas un droit du demandeur mais une **tolérance** laissée à l'appréciation du guichet.

4.3. Radiations pour attribution

- ↪ Nous demandons à tous les bailleurs de bien **vérifier** que **le code siren** avec lequel les échanges sont émis vers le serveur national est bien correct. Si ce n'est pas le cas, vos radiations pour attributions ne sont pas rattachées à votre code siren et cela fausse vos chiffres.



5. Renseignements complémentaires

Notre nouveau site Internet : <http://www.aatiko.fr/acces-quichet-enregistreur.html>

Vous y trouverez un espace qui vous est dédié où vous pourrez :

- ↪ Accéder aux documents de références,
- ↪ Prendre connaissance de la foire aux différentes questions posées par les bailleurs et les autres centres d'enregistrements sur les départements dont nous avons la responsabilité : cette foire aux questions est régulièrement mise à jour en fonction des informations que nous recueillons.

Notre équipe

Fanny BARRAL et Pauline GUILLOT sont à votre disposition :

- ↪ Par email : assistance@aatiko.fr
- ↪ Par téléphone : 04 78 08 99 68